Image not found or type unknown

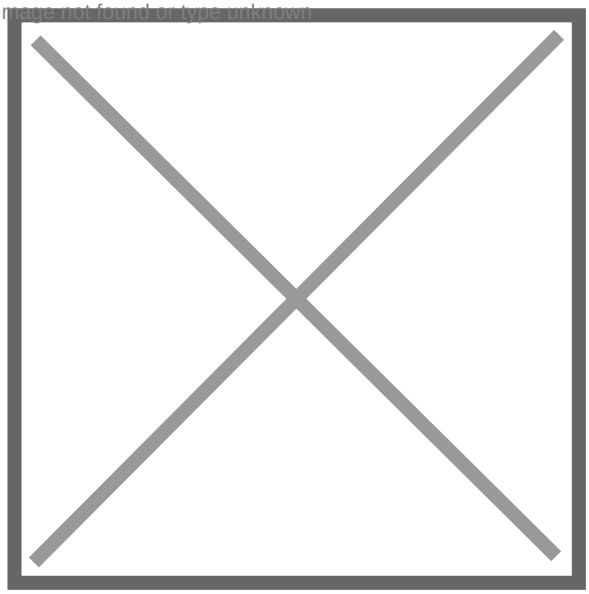

Spécialiste en droit allemand, au secour...

Par **straw74**, le **23/11/2008** à **00:56**

Cher Maître,

Je sollicite de votre part une aide précieuse et espère redonner la "liberté" à quelqu'un qui ne ait plus vers qui se tourner. Le dossier d'un de mes récent ami est très complexe, je vais donc faire simple et vous donnerais plus d'explications si necessaire ultérieurement si vous le voulez bien.Cet homme d'une cinquantaine d'année, allemand d'origine, travaille en france depuis quelques années,(carte de séjour, n° de sécurité sociale en règle, je précise) par obligation, puisque la "cour"(je ne sais pas si l'on parle de cour en allemagne) lui a interdit le droit de travailler dans son pays. A t on le droit d'interdire à quelqu'un le droit de travailler lorsque l'on se bat à l'heure actuelle contre un chômage en constant augmentation?
Séparé de corps de sa femme (ex avocate), qui d'après mon ami, s'est arrangée pour se procurer des faux témoignages par des amis, faux témoignages dont le juge n'a eu que faire puisquil n'a jamais essayé de vérifier ceux ci. Cette femme détient légalement "toute sa vie" , ses vêtements,ses papiers, son argent, son entreprise de maçonnerie (créée par Monsieur),leur maison (construite par Monsieur), tout cela, sous l'autorisation du juge...Apparement, même son propre avocat, ami du juge, est allé contre lui, son propre client!!! Un avocat n'a t il pas le devoir de défendre son client? D'après mon ami, le juge allemand qui lui interdit de travailler, lui demandait par contre de trouver un appartement en allemagne. Avec un travail convenable, il est déjà compliqué de vivre, alors sans travail, c'est mission impossible... Et j'en passe .Cette histoire n'a pas de sens. Pensez vous donc qu'il puisse avoir "abus de pouvoirs" dans cette affaire, vers quel organisme mon ami doit il se tourner sachant que la justice allemande ne veut rien faire pour lui? Je me place porte parole de mon ami car celui ci m'a demandé de l'aider dans son combat.Détruit, sans argent, considéré comme malade mental par l'administration allemande, car celui ci a subit un interrogatoire psychiatrique obligatoire, demandé par le juge, cet homme , Maître, à bien faillit aller en prison par ce qu' il ne voulait pas respecter la decision de ce juge, il voulait travailler, oui travailler, "mais vous êtes fou" ! lui a t on dit . Je vous remercie de bien vouloir prendre

cette affaire au sérieux et vous remercie par avance de votre diligence.
Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, cher Maître, Mes sentiments les meilleur.
Mme DEFFAUGT S

Par **Tisuisse**, le **23/11/2008** à **12:11**

Bonjour,

Le problème, comme vous le soulignez, relève du droit allemand or vous êtes ici sur un forum de droit.... français. Avez-vous cherché sur les sites allemands ? Je crains fort que nous ne puissions vous répondre sauf si, par miracle, un pro du droit allemand pointe son nez sur ce forum. Allez savoir ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés